

Assemblée Générale constitutive de l'association  
**"Crolles Ambition Partagée**  
**Écologie, Solidarité, Participation"**

Jeudi 9 juillet à 20h30  
Salle Andréa Vincent - Crolles

Le 9 juillet 2020 à 20h30, les fondateurs de l'association "Crolles Ambition Partagée - Écologie, Solidarité, Participation : CAP !" se sont réunis en assemblée générale constitutive à la salle Andréa Vincent, 38920 CROLLES.

**Sont présents :**

- Sylvie Bourdarias, 1087 rue de Belledonne - 38920 Crolles
- Marc Brunello, 115 rue Georges Duhamel - 38920 Crolles
- Pierre-Jean Crespeau, 11 impasse Raymond Devos - 38920 Crolles
- Alain Delboulbé, 89 chemin de Mayard 38920 - Crolles
- Valérie Delboulbé, 89 chemin de Mayard - 38920 Crolles
- Anne-Françoise Hyvrard, 48 place de la cluse - 38920 Crolles
- Laure Jargot, 219 rue Gaston Angelier - 38920 Crolles
- Marine Mondet, 315 chemin de Masson - 38920 Crolles
- Jean-Didier Ott, 48 place de la cluse - 38920 Crolles
- Claire Quinette, 105 rue Saint Sulpice - 38920 Crolles
- Mathieu Quinette, 271 rue Maurice Carême - 38920 Crolles
- David Resve, 86 avenue de la Résistance - 38920 Crolles

L'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du projet de statuts
2. Adoption des statuts
3. Désignation des premiers membres du collège
4. Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication

**1. Présentation du projet de statuts**

L'échange a lieu sur les motifs du projet de création de l'association et le projet de statuts.

**2. Adoption des statuts**

Après débat entre les membres de l'assemblée, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les statuts dont le projet lui a été soumis (en pj.).

**3. Désignation des premiers membres du collège**

L'assemblée générale élit à l'unanimité les membres du collège ;

- |                     |                          |
|---------------------|--------------------------|
| - Sylvie Bourdarias | - Anne-Françoise Hyvrard |
| - Marc Brunello     | - Laure Jargot           |
| - Alain Delboulbé   | - Jean-Didier Ott        |
| - Valérie Delboulbé | - Mathieu Quinette       |

Conformément aux statuts, le collège est élu pour un an et pourra être complété lors de la prochaine assemblée générale.

**4. Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication**

L'assemblée générale désigne Marc Brunello pour prendre en charge les formalités de création et de dépôt des statuts de l'association en préfecture, d'achat du nom de domaine et de création du site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h30

Signatures des membres du collège

*Sylvie Bourdarias*

*Marc Brunello*

*Alain Delboulbé*

*Valérie Delboulbé*

*Anne-Françoise Hyvrard*

*Laure Jargot*

*Jean-Didier Ott*

*Mathieu Quinette*